



**METPARK**

Place à la mobilité

**PREFECTURE  
DE LA GIRONDE**

**29 JUIN 2023**

**Bureau du Courrier**

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration  
de METPARK - Séance du 28 juin 2023 (convocation du 15 juin 2023)**

Aujourd'hui vingt huit juin deux mille vingt trois à 16 H 30, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Christophe DUPRAT, Mme Géraldine AMOUROUX; M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Olivier ESCOTS, M. Stéphane MARI, M. Patrick PAPADATO

**EXCUSE AYANT DONNE PROCURATION :** Mme de FRANÇOIS à M. ESCOTS, Mme Isabelle RAMI à M. PAPADATO, M. Emmanuel SALLABERRY à M. DUPRAT

**La séance est ouverte**

**AFFAIRE 2023/04/07P**

**MARCHE N° 2023SE008 : ASSURANCE SANTE  
COMPLEMENTAIRE : AUTORISATION DE SIGNATURE**

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de la commande publique

Le marché d'assurance complémentaire santé du personnel arrive à son terme le 31/07/2023.

Un appel d'offre ouvert a été lancé afin de désigner la nouvelle mutuelle santé chargée d'assurer ces prestations. Ce marché est d'une durée de 48 mois à compter du 1er août 2023. Le montant maximum s'élève à 1 400 000 € HT.

A la date de remise, fixée au 11/04/2023, 9 candidats ont déposé une offre.

A la suite de l'analyse des propositions, ce marché a été présenté à la commission d'appel d'offres réunie le 22/06/2023 qui l'a attribué à MUTUELLE DE FRANCE UNIE pour les taux suivants exprimés en % du PMSS (plafond mensuel de la sécurité sociale) pour un salarié :

- offre complémentaire seule : 3,660%
- offre sur-complémentaire : 0,150%

**Aussi, il vous est proposé si tel est votre avis, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser le directeur général à :**

- **signer le marché d'assurance complémentaire santé du personnel attribué par la commission d'appel d'offre et tous les documents relatifs à son exécution, y compris les actes modificatifs inférieurs à 5% du montant initial.**
- **inscrire les crédits budgétaires nécessaires à ce marché sur les budgets des exercices en cours pour les montants visés ci-dessus sur 48 mois.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 28 juin 2023

Pour expédition conforme

Le Président



Christophe DUPRAT